

De nouveaux gradins inaugurés pour offrir de belles perspectives aux associations

Un nouvel aménagement culturel fraîchement inauguré par le maire d'Uzès, Jean-Luc Chapon et le conseil municipal devant les institutionnels et les associations d'Uzès à l'occasion de la cérémonie des vœux 2012.

Au cours de la cérémonie des vœux de la nouvelle année, Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès et l'ensemble du conseil municipal inaugurent le nouvel aménagement culturel, les gradins de la salle polyvalente de l'ancien évêché devant l'ensemble des officiels, institutionnels présents et les présidents d'associations.



Le maire d'Uzès découpe le ruban, entouré des élus de la Ville et de Valérie Maraval, directrice des services techniques

Depuis le 29 décembre 2011, la salle polyvalente d'Uzès, située dans l'ancien évêché, est équipée de nouveaux gradins escamotables, multidirectionnels et déplaçables pour accueillir l'offre culturelle de la ville dont la programmation théâtrale de l'ATP d'Uzès (voir encadré).

Seul aménagement manquant à cette salle ouverte sur toutes les idées artistiques, la priorité s'est portée sur l'optimisation de l'espace en le rendant polyvalent et pluriel. Il peut désormais accueillir dignement les spectacles en plus des réceptions habituelles.

La société "Doublet", spécialisée dans l'équipement culturel, fabricant français de Lille, a été sélectionnée sur ce marché public. Elle est intervenue notamment sur les tribunes du stade de France et l'installation des 5000 places pour le palais Saint Sauveur de Lille.

La Ville d'Uzès propose désormais un lieu de spectacle d'hiver d'une **capacité de 229 places assises tout confort dont 6 places dédiées aux personnes à mobilité réduite devant la scène**. Une fois dépliés les gradins tiennent sur une superficie de 137 m².

A la hauteur des espérances



Public nombreux lors de la première représentation donnée par la troupe des Ravis de la Carcarie le 29 décembre 2011 dernier

Cet équipement était attendu. Les premiers utilisateurs sont enchantés à l'occasion de la représentation, La pastorale des Ravis de la Carcarie jouée devant une salle comble en fin d'année. Désormais, le spectacle prend une toute autre dimension avec ce nouvel équipement, majestueux à la hauteur des attentes des organisateurs, des acteurs et des spectateurs. **Le confort des fauteuils, une meilleure visibilité de la scène et l'acoustique de qualité renforcent les performances du site.**

La Ville d'Uzès investit ainsi **133 000 € ttc** dans ce projet culturel avec le soutien de la Région Languedoc Roussillon. Elle poursuit son **engagement aux côtés de toutes les initiatives artistiques de la ville** pour offrir la qualité. Cette nouvelle scène culturelle est ouverte toute l'année.

Elle s'ajoute aux autres lieux de spectacles : les arènes de la Ville d'Uzès (lien sur article arènes) destinée à accueillir des événements multiples avec une capacité de 800 places assises, aux jardins de l'évêché découverts dans un lieu préservé et aux autres lieux qu'offre la ville.

Les gradins en chiffres



- > Tribune Télésopique 900x280
- > 11m en 2 modules
- > **14 rangs sur 13 gradins** à 500mm la place
- > **6 places dédiées aux personnes à mobilité réduite**
- > Garde-corps télescopique sur les 9 premiers rangs
- > Garde-corps rabattable sur les 5 derniers rangs et sur l'arrière
- > **229 places**

Dimensions tribune déployée : 11 m x 12,5 m x 5 m (hauteur)

Dimensions tribune repliée : 1,4 m x 4 m

Emprise au sol : 137 m²

Equipements : rampes d'éclairage professionnelles, une scène avec coulisses, loges, une sono avec micro uniquement pour les discours.

Maître d'oeuvre : Ville d'Uzès

Entreprise : Doublet

Montant de l'investissement : 133 000 €

ATP d'Uzès, une dimension nouvelle



Claude Nuel, présidente de l'association pour le théâtre populaire, ATP d'Uzès

Quel beau cadeau pour l'ensemble des initiatives culturelles et artistiques que compte la ville et l'ensemble des projets portés par les associations d'ici et d'ailleurs. L'équipement dans sa conception actuelle était très attendu car unique dans l'Uzège pour les spectacles d'hiver.

A titre d'exemple, depuis 1981, l'association pour le théâtre populaire, **ATP d'Uzès, propose environ seize représentations par saison**, de septembre à mai.

Elle touche un public large séduit par *des spectacles professionnels de tous horizons dont la qualité, reconnue, n'a pas à rougir de ceux proposés par d'autres villes qui disposent de capacités financières et techniques autrement importante.*

En dix ans, sous la présidence de Claude Nuel, **138 compagnies** ont été accueillies notamment à l'ancien évêché d'Uzès, dans cette salle polyvalente ouverte sur le spectacle vivant. Elle est entièrement équipée de rampes d'éclairage professionnelles, d'une sono. avec micro, d'une scène de théâtre avec coulisses et loges. **240 représentations** ont été données devant la population uzétienne, uzégeoise et les scolaires par cette association reconnue et active. *L'ATP d'Uzès, conclut Claude Nuel, compte que la municipalité d'Uzès continuera de l'accompagner dans cette action pour que toute la population puisse bénéficier des manifestations culturelles qui témoignent de l'évolution permanente de la société.* (Cf Midi Libre Uzès le 22/12/2011, Association pour le théâtre populaire un futur plein d'avenir).

La Ville d'Uzès depuis le début soutient l'ATP d'Uzès par la subvention annuelle allouée, l'aide logistique sous toutes ses formes, le prêt gracieux de la salle et du local pour l'association. L'effort municipal consenti

<https://www.uzes.fr/ma-mairie/grands-projets-de-ville/travaux/travaux-de-2012/de-nouveaux-gradins-inaugures-pour-offrir-de-belles-perspectives-aux-associations>

témoigne de la volonté de soutenir la vie culturelle et associative de la ville pour le plaisir de tous et du plus grand nombre.



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)